



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18
Pouvoir : 3
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,

Secrétaire de séance : Malika ERRAÏSS

DELIBÉRATION N° 133

RAPPORTEUR : Magali BEAUVAIS

OBJET : APPLICATION MOBILE – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC CITYKOMI

Les membres du conseil municipal sont informés que **les différents services de la Mairie ont besoin de communiquer des informations pratiques au quotidien de manière réactive**. Les supports tels que le site, le panneau numérique, la presse et les panneaux d'affichage ne répondent pas toujours à ce besoin.

Les associations ont également besoin régulièrement d'annoncer des événements au public.

Il est, par ailleurs, difficile de diffuser efficacement les événements locaux dans les communes voisines.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- **la mise en place d'une application mobile** permettant de **communiquer en temps réel et de manière efficace des informations pratiques** (travaux gênants, intempéries, grève,...) et des événements (agenda des manifestations) directement sur le mobile des citoyens de Naintré et d'ailleurs. Sans surcoût, les informations peuvent être diffusées très largement sur Naintré et ailleurs dès que l'application est téléchargée par un mobile où qu'il soit. Un retour des administrés permet d'évaluer la pertinence de l'information diffusée.
- **de retenir l'application de CITYKOMY** pour sa simplicité, sa rapidité et son efficacité de transmissions des informations. Elle n'accède pas aux données personnelles des citoyens et respecte ainsi les directives du Règlement Général sur la Protection des Données.

- **de signer un contrat de prestation de service avec la SAS CITYKOMI** permettant de définir les conditions dans lesquelles le service CITYKOMI® est assuré.

L'utilisation du service s'exerce dans le cadre d'un abonnement annuel d'une durée minimale de 12 mois. L'abonnement est renouvelable par reconduction expresse un mois avant sa date d'échéance.

Les frais de mise en service sont de 300 € HT auquel s'ajoute l'**abonnement annuel d'un montant de 875 € HT**. L'abonnement annuel pourra augmenter tous les ans en fonction de l'indice SYNDEC.

VU l'avis favorable de la commission communication du 28 février 2019,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mai 2019,

Considérant le besoin de mettre en place un outil de communication permettant une diffusion rapide d'informations pratiques,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place d'une application mobile à compter de juillet 2019,
- décide de signer un contrat de prestation de service avec la SAS CITYKOMY tel que joint à la présente pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse,
- charge Mme la Maire de sa signature et de toutes les démarches afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

